

CROISSANCE FISCALEMENT AVANTAGEUSE	<p><b>Mise en commun du revenu et des dépenses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Le revenu, les dépenses et les autres caractéristiques fiscales des différents fonds Catégorie de Société sont tous mis en commun, plutôt que d'être gérés et déclarés séparément.</li> <li>■ Les fonds Catégorie de Société peuvent se partager leur revenu, leurs gains, leurs pertes, leurs dépenses et leurs reports de pertes afin de réduire les distributions imposables provenant de la structure dans son ensemble.</li> </ul>
	<p><b>Traitement favorable des distributions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les distributions des fonds Catégorie de Société ont tendance à être plus avantageuses sur le plan fiscal, car elles sont uniquement constituées de dividendes canadiens et de dividendes sur les gains en capital, qui sont tous deux imposés à un taux plus favorable que le revenu régulier.</li> <li>■ Les fonds Catégorie de Société ne distribuent aucun intérêt ni revenu étranger. Ce revenu est maintenu dans la société, où il est assujéti à l'impôt, mais peut être compensé par les dépenses.</li> <li>■ L'impôt est réduit ou reporté, laissant dans le compte de l'investisseur une somme plus généreuse pour profiter de la croissance composée.</li> <li>■ D'un point de vue fiscal, c'est nettement mieux que de détenir un fonds commun de placement équilibré traditionnel qui verse des intérêts et un revenu étranger imposables au taux marginal de l'investisseur.</li> </ul>
LIQUIDITÉS FISCALEMENT AVANTAGEUSES	<p><b>Catégorie avec PRS-T<sup>MD</sup> de Fidelity</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Les placements dans la Catégorie de Société peuvent être combinés au Programme de retraits fiscalement sensés de Fidelity (Catégorie avec PRS-T<sup>MD</sup>) pour une plus grande efficacité fiscale.</li> <li>■ Les investisseurs peuvent recevoir des liquidités fiscalement avantageuses sans devoir vendre leurs placements, tout en reportant les gains en capital.</li> </ul>

Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec votre conseiller en placements ou visitez [fidelity.ca](http://fidelity.ca)



**Les fonds de la Catégorie de Société Fidelity sont émis par La Société de Structure de Capitaux Fidelity et sont offerts par l'intermédiaire de courtiers autorisés.**

Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Un remboursement de capital réduit le prix de base rajusté (PBR) pour un investisseur. L'impôt sur les gains en capital est reporté jusqu'au rachat des parts ou jusqu'à ce que le PBR devienne inférieur à zéro. Les investisseurs ne doivent pas confondre ce taux de distribution de liquidités et le taux de rendement d'un fonds. Bien que les porteurs de parts de séries fiscalement avantageuses (le PRS-T<sup>MD</sup>) de Fidelity puissent reporter certains gains en capital, ils devront néanmoins payer l'impôt sur les distributions de gains en capital découlant de la vente de placements par les gestionnaires de fonds, ainsi que sur les distributions d'intérêts et de dividendes. Le PRS-T verse aussi une distribution de fin d'année qui doit être réinvestie dans des titres additionnels du fonds applicable. Les distributions mensuelles de liquidités du PRS-T ne sont pas garanties; elles seront ajustées de temps en temps et pourraient comporter un revenu.

Ces renseignements sont de nature générale et ne doivent pas être interprétés comme des recommandations ou des conseils d'ordre fiscal. La situation de chaque investisseur est unique et devrait être examinée par les conseillers juridique